

En matière d'immigration et de citoyenneté,
comment peut-on penser le Canada avec ou sans le Québec?

(Version préliminaire à ne pas citer)

par

Louise Fontaine, Ph.D.
Université Sainte-Anne

Association canadienne de science politique/Canadian Political Science Association
A5(b): Workshop/Atelier: Thinking Canada with or without Québec/Penser le Canada avec ou
sans le Québec? The Politics of Identity, Canada

Wilfrid Laurier University
Tuesday May 17/ Mardi 17 mai 2011
8:45am-10:15am / 8h45-10h15

EN MATIÈRE D'IMMIGRATION ET DE CITOYENNETÉ, COMMENT PEUT-ON PENSER LE CANADA AVEC OU SANS LE QUÉBEC?

par
Louise Fontaine, Ph.D.

Des auteurs comme Philippe Dewitte (1999), Danièle Lochak (1998) ou encore Andrea Rea et Maryse Tripier (2008) ont analysé sous différents angles la problématique de l'immigration lorsqu'on l'associe notamment à l'intégration ou la citoyenneté. A plusieurs égards, nous rejoignons leurs réflexions. Lochak constate que la question de l'immigration est une question sensible.

Une question peut être sensible, en premier lieu, parce qu'elle est potentiellement explosive, parce qu'elle est susceptible d'entraîner des emportements incontrôlés, de susciter des mobilisations, voire de déboucher sur une crise politique. Elle peut aussi être sensible en raison de ses retombées électorales prévisibles et/ou redoutées. Elle peut enfin être sensible en raison du fort investissement idéologique dont elle fait l'objet, de sorte qu'elle risque de donner lieu à des affrontements dangereux pour la cohésion nationale en suscitant des dérives par rapport aux valeurs [...] sur lesquels le consensus s'est forgé. Ces trois hypothèses ne sont évidemment pas exclusives l'une de l'autre (Lochak, 1998: 246-247).

En somme, le sujet que nous abordons dans notre texte est délicat car il engendre diverses émotions, des émotions qui varient selon la position des acteurs impliqués. Néanmoins, nous tenterons de prendre un certain recul tout au long de notre analyse. L'objectif visé est de dégager quelques enjeux qui sont occultés par rapport à la fois à l'immigration et à la citoyenneté appliqués au contexte canadien et québécois.

Pour ce faire, notre analyse sera structurée de la manière suivante. Tout d'abord, nous présenterons une mise en contexte de la problématique de l'immigration définie au Québec par rapport au Gouvernement central à Ottawa. Après, nous exposerons trois scénarios hypothétiques. Le premier scénario exposera à grands traits la politique d'immigration du Québec depuis les années 1960 jusqu'à aujourd'hui. Le deuxième scénario développera quelques idées dans le cas où le Gouvernement du Québec accroît ses pouvoirs en matière d'immigration et de citoyenneté tout en maintenant un lien avec le Gouvernement fédéral. Le troisième scénario élaborera le cas où le Québec devient un État indépendant. Autrement dit, que peut-on imaginer dans pareil cas pour le Canada sans le Québec? Ceci étant dit, traçons tout d'abord les principaux contours de notre analyse.

PRINCIPALES BALISES DE NOTRE ANALYSE

Pour saisir la problématique de l'immigration au Québec, il y a lieu de partir des concepts clés suivants: immigration, citoyenneté, langue française, État québécois, communauté nationale, société distincte, etc. Notamment dans une de nos plus récentes publications (Fontaine, 2010), nous avons exploré la portée de ces concepts en les appliquant au cas du Québec. Nous allons repartir de cette ligne d'horizon pour développer notre argumentation.

Dans une perspective diachronique, lorsqu'on parle d'une politique québécoise d'immigration, on parle d'une politique dont le contenu est ambigu et changeant selon les priorités politiques du gouvernement en place (Fontaine, 1993: 49).

Sous un autre angle, nous pourrions dire que dans nos recherches effectuées depuis une vingtaine d'années, nous avons tenté d'élucider ce qui entoure le discours officiel tenu par des acteurs d'autorité qui oeuvrent surtout mais non exclusivement à l'intérieur d'un ministère spécifique: le ministère chargé de la gestion de l'immigration au Québec. Nous soutenons que ce ministère représente un microcosme d'un État au «travail» dans le même sens que le soutiennent Meny et Thoenig (1989). Comment une administration publique conçoit-elle certains individus qui vivent au Québec, une fois qu'ils y sont installés «en permanence»? Cette administration publique semble définir la place des nouveaux arrivants -qui sont, selon le vocabulaire bureaucratique, des «communautés culturelles»- dans le Québec d'aujourd'hui et de demain. Ce ministère représente alors un lieu social de première importance en ce qui a trait à l'élaboration d'une idéologie nationaliste étant entendu que celle-ci fait référence à un système d'idées qui fait «la promotion voire l'exaltation du rapport entre la situation d'un groupe et les aspirations de ses membres selon les possibilités réelles ou imaginaires de répondre à ces aspirations» (Fontaine, 1993: 11).

SCÉNARIO #1

LE QUÉBEC AU SEIN DU CANADA: PORTRAIT GLOBAL

Afin de définir les contours de notre analyse, retraçons les principales étapes qui ont été franchies par le Gouvernement du Québec qui a acquis progressivement des pouvoirs en matière d'immigration face au Gouvernement fédéral. Il y a lieu de signaler qu'en 1968 a été créé le ministère de l'Immigration du Québec.

En 1971, une première entente est signée et elle autorise la présence d'agents d'immigration du Québec dans des bureaux d'immigration situés à l'extérieur du Canada. Ces agents jouent un rôle d'informateurs. En 1975, «l'entente Lang-Cloutier est élargie par la signature d'une nouvelle entente. Dès lors, on accorde aux agents d'immigration du Québec un droit de regard et d'avis sur tous les dossiers des candidats à l'immigration se destinant au Québec» (Fontaine, 1993: 52).

Une autre entente lui succède: «l'entente Bienvenue-Andras». Outre le fait d'échanger des informations relatives au recrutement et à la sélection des candidats, cette entente ne confère pas de pouvoir décisionnel. Ce n'est qu'avec l'entente Cullen-Couture, en 1978, que le Gouvernement du Québec obtient un pouvoir décisionnel en ce qui a trait à la sélection des candidats à l'immigration qu'ils soient temporaires ou permanents (Fontaine, 1993: 53).

L'entente McDougall-Gagnon-Tremblay, conclue en 1991, consolide ces acquis et donne un pouvoir exclusif au Gouvernement du Québec en regard de la sélection des candidats associés à la catégorie des «immigrants indépendants». Ces gains permettent de récupérer «des budgets, des programmes ainsi que des fonctionnaires fédéraux» (Fontaine, 1993: 53).

Entre temps, soit en 1985, le Gouvernement du Québec a développé sa réglementation en matière d'immigration en élaborant notamment une première «grille de sélection» définie à partir de neuf critères (Fontaine, 1993: 128-131). Depuis lors, cette grille a été modifiée non pas vers une simplification mais plutôt vers une forme de complexification. En effet, la grille de sélection, qui est actuellement en vigueur, se caractérise à partir d'une douzaine de facteurs qui ne semblent pas être faciles à appliquer. Dans leur livre, qui a pour titre: *Le remède imaginaire. Pourquoi l'immigration ne sauvera pas le Québec*, Dubreuil et Marois, (2011: 212-217) commentent l'ensemble de ces facteurs de manière plutôt instructive. Leur analyse est plus économique que politique mais il y a lieu

de présenter ici leur position face à cette question. Elle se résume ainsi:

Il existe deux manières de voir la grille de sélection du Québec. D'un côté, elle n'est pas mauvaise. Elle cible plusieurs des caractéristiques qui favorisent, ou pourraient favoriser, l'intégration à l'emploi. De l'autre, cependant, elle inclut des critères peu pertinents et, surtout, la note de passage demeure très basse: 55/107 pour les candidats seuls et 63/123 pour les candidats avec conjoint (ce qui équivaut à 51%). Il est donc relativement facile d'être sélectionné sans avoir plusieurs des atouts nécessaires à une bonne intégration (Dubreuil, Marois, 2011: 216-217).

Ces auteurs établissent des parallèles avec la grille de sélection du Canada et ils qualifient celle-ci «à la fois [de] plus simple et [de] plus exigeante [...]. Elle ne compte que six critères plutôt qu'une douzaine¹. [...] Point crucial, le seuil de passage de la grille canadienne est beaucoup plus élevé que celui de la grille québécoise. [...] Cette grille plus exigeante n'empêche pas le Canada d'admettre proportionnellement plus d'immigrants que le Québec» (Dubreuil, Marois, 2011: 241).

La politique d'immigration du Québec s'est transformée au fil du temps. On a qu'à penser au fait qu'au cours des années 1960 et 1970, on assiste à la construction d'un Québec contemporain où la province de Québec devient peu à peu l'État du Québec (Fontaine, 1993: 21-25). Ce phénomène correspond aussi à un processus de francisation systématique sur le territoire du Québec.

De plus, la «catégorie politique et administrative des 'communautés culturelles', qui est officiellement adoptée en 1981, devient progressivement une expression utilisée à la fois par «des acteurs politiques, des fonctionnaires, des journalistes, des leaders de diverses associations et bon nombre d'universitaires» [...] pour décrire une partie de la population qu'ils considèrent quelque peu hybride par rapport à la soi-disant «nation québécoise» (Fontaine, 1999a: 149). Dans ce sens et tout comme que le soutient Tajfel (1981:46), en catégorisant de cette manière une partie de la population du Québec, des acteurs sociaux consolident la base de leurs actions tournées vers la définition d'un Québec souverain voire indépendant du reste du Canada.

Avec l'arrivée des années 1990, la politique d'immigration du Québec est désormais associée à la citoyenneté. Que signifie cette notion, qui est plus sociologique que juridique, dans le cas du Québec?

«Suite à la défaite du référendum du 30 octobre 1995, le concept de 'citoyen du Québec' est introduit» (Fontaine, 2004:34). Cette nouvelle catégorie étatique engendre notamment le changement de nom du ministère² responsable de la gestion de l'immigration au Québec. Tel que le précise en 1997 le sous-ministre adjoint aux relations civiles du Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration:

ce changement de nom découle d'une prise de conscience du fait que le terme «communautés culturelles» était considéré comme porteur d'exclusion, qu'il était trop étroitement associé à l'origine ethnique et à la culture, et qu'il ne tenait pas compte du caractère dynamique des cultures et de la multiplicité des influences que la migration exerce sur l'identité culturelle (Molinaro, 1999: 117).

Notons que cette restructuration administrative a engendré, à son tour, l'instauration de nouveaux programmes gouvernementaux associés à l'accueil, à l'établissement et à l'«intégration» des «immigrants» au Québec. De plus, c'est aussi le moment où a été mis sur pied les Carrefours d'intégration (Fontaine, 2004: 35)³.

De nouveau, en date du 17 juin 2004, on assiste à un changement de nom pour le ministère

responsable de l'immigration. Étonnamment, la catégorie politico-administrative des «communautés culturelles» refait surface. Le ministère porte désormais le nom de: Ministère de l'immigration et des communautés culturelles. Dans un certain sens, l'Autre est à la fois «citoyen du Québec» et «membre d'une communauté culturelle» (Fontaine, 2010: 249). Dans le discours officiel, on joue sur ces deux tableaux. Cette équivoque se reflète aussi en ce qui a trait au changement fréquent du ou de la ministre responsable de l'immigration au Québec (Boileau, 2005).

L'immigration est une matière fortement empreinte d'une idéologie nationaliste. Tout comme le soutient Gil Delannoi, «le nationalisme est plus facile à définir et à connaître que la nation [... dans le sens qu'il s'agit] avant tout [d']un instrument de légitimation et de mobilisation politique» (Delannoi, 1995: 40). Alors, on peut se demander: Que fait l'État pour mobiliser ses «troupes» autour d'une cause commune? A cela, Delannoi dira, entre autres choses, que l'État «désigne un ennemi (intérieur, extérieur), interprète le passé à son avantage pour élaborer un projet d'action, et pratique la mobilisation de masse au moyen d'une propagande» (Delannoi, 1995: 41).

C'est dans un tel contexte que ces enjeux prennent forme où le Gouvernement du Québec tente de se positionner par rapport au Gouvernement central à Ottawa. La lutte se poursuit entre ces deux paliers de gouvernement où le Gouvernement du Québec cherche à accroître ses pouvoirs en matière d'immigration et d'intégration. S'il obtient gain de cause, la politique officielle telle qu'elle est actuellement formulée risque d'être considérablement modifiée.

SCÉNARIO #2

LE QUÉBEC ACCROÎT SES POUVOIRS EN MATIÈRE D'IMMIGRATION ET DE CITOYENNETÉ TOUT EN MAINTENANT UN LIEN AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'État contemporain se définit à partir des actions menées par diverses autorités publiques qui intègrent dans leur agir deux finalités du politique. L'une d'entre elles consiste à inclure de manière obligée les individus se retrouvant sur un territoire juridiquement défini. L'autre finalité renvoie plutôt à un classement différentiel et subordonné de ces individus. Tel que le soutient Bernard Lacroix (1985: 473), l'État peut être conçu en tant que forme organisée de la «nation» et en tant que porte-parole spécialisé de cette dernière. Cette forme politique, qu'est l'État, correspond alors à un ensemble de postes offerts à l'appropriation sociale qui cherche à définir un certain ordre social «souhaitable», dirait Burdeau (1980: 30), pour l'ensemble d'une société. La conception de l'État que nous défendons ici réunit au minimum les conditions suivantes: une population, un territoire et un gouvernement légitime. Dans un tel contexte, l'État contemporain produit des discours visant à «préserver l'identité nationale» ce qui, par ricochet, sert à légitimer une multiplication de ses modes d'intervention auprès de la population qu'il contrôle juridiquement.

En appliquant ces éléments théoriques au cas du Canada et à celui du Québec, la question suivante surgit: Comment deux États concurrents gèrent-ils l'immigration, un domaine de juridiction mixte entre deux paliers de gouvernement: l'un fédéral et l'autre provincial?

Si on relie à la fois la politique d'immigration, la politique linguistique et la politique culturelle du Gouvernement du Québec avec celles du Gouvernement du Canada, on retiendra qu'il s'agit d'autant de pierres d'achoppement entre deux États concurrents (Fontaine, 1995). Cette situation, qui a débuté au moment de la «révolution tranquille», demeure semblable encore aujourd'hui à

quelques détails près. Voyons maintenant qu'en est-il de cet enjeu depuis l'entrée en vigueur de *La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (Ministère de la Justice Canada, 2011).

Cette loi, qui a été adoptée le 28 juin 2002 par le Gouvernement du Canada, définit de nouvelles catégories officielles en ce qui a trait aux immigrants admissibles au Canada⁴. Désormais, on distingue principalement les résidents permanents et les résidents temporaires. La catégorie des résidents permanents se subdivise en quatre sous-catégories: immigrants économiques, regroupement familial, réfugiés et autres immigrants. La catégorie des résidents temporaires se décompose en quatre sous-catégories: travailleurs étrangers, étudiants étrangers, les cas d'ordre humanitaire et les autres résidents temporaires (Citoyenneté et Immigration Canada, 2007).

Ce cadre conceptuel s'applique au Québec comme partout ailleurs au Canada. Pour ce qui est du pouvoir de sélectionner certaines catégories d'immigrants admis au Québec, le Gouvernement du Canada continue de jouer un rôle à la fois pour la catégorie des réfugiés et celle associée au regroupement familial (Dubreuil, Marois, 2011: 207-209). Pour les années 2005-2009, ces deux catégories représentent respectivement 12,6% et 22% du total des immigrants admis au Québec. Toutefois, pour la catégorie de l'«immigration économique» si elle est considérée globalement, elle représente 63,3% du nombre total admis pour cette même période. En subdivisant l'«immigration économique», Dubreuil et Marois précisent que le Gouvernement du Québec a un pouvoir de sélection pour ce qui est des travailleurs qualifiés qui, eux, représentent 57, 4% du total admis (Dubreuil, Marois, 2011: 209).

Ces données semblent montrer que le Québec exerce un contrôle considérable sur l'immigration. Pratiquement les deux tiers des immigrants, une proportion en hausse, appartiennent en effet à l'immigration économique. Quelques nuances s'imposent cependant. [...] Ce n'est pas le cas des immigrants investisseurs ou des aides familiaux. [...] Ce n'est pas non plus le cas d'une grande partie des travailleurs qualifiés (Dubreuil, Marois, 2011: 210). Outre ces éléments, soulignons que les pouvoirs de sélection des candidats admissibles au Québec sont aussi limités par rapport à deux questions à résoudre avant d'arriver au Canada: a) celle relative à un examen médical pour le demandeur principal et chaque membre de sa famille; b) celle relative à l'obtention d'un certificat de la police et une preuve d'absence de casier judiciaire (Fontaine, 2005a). Alors, un accroissement de pouvoirs en matière d'immigration pourrait avoir trait à l'une ou à l'autre voire à ces deux questions. Si tel est le cas, on peut s'attendre au développement de nouvelles structures administratives particulières pour répondre à cette situation nouvelle. Ce changement entraînerait probablement aussi l'élaboration de nouveaux programmes gouvernementaux associés à l'accueil, à l'établissement, à l'«intégration» de nouveaux arrivants ou encore relatifs à l'embauche de nouveaux employés au sein de l'appareil d'État au Québec etc. De plus, certains transferts fédéraux seraient à renégocier sinon ils risqueraient de représenter une perte de revenu non négligeable⁵.

Explorons le scénario #2 du point de vue de la mobilité géographique de la population du Québec. Ce scénario pourrait engendrer notamment le départ d'une fraction de la population établie sur le territoire du Québec qui pourrait ressentir de l'inconfort face à l'idée de vivre plus d'instabilité politique, économique et sociale. Spontanément, n'est-ce pas ce qu'on pourrait penser au sujet des «anglophones» du Québec? On pense ici non seulement aux personnes nouvellement arrivées sur le territoire mais à la population anglophone qui est sur place depuis des générations. Jack Jedwab répond d'une certaine manière à cette question en rappelant que: «Le terme *exode* est souvent

employé pour décrire le départ en nombre des anglophones de la province depuis les années 1970» (Jebwab, 2010: 211). Mais, cette impression est démentie car il démontre que selon les données du recensement de 2006, le « nombre de Québécois de langue maternelle anglaise est passé de 591 000 en 2001 à 607 000 en 2006, soit une augmentation de 16 000» (Jebwab, 2010: 211). Il observe aussi une augmentation du nombre global lorsqu'on prend en considération la langue la plus souvent parlée à la maison. Même si les critères utilisés au Québec pour délimiter ce groupe linguistique diffèrent de ceux utilisés par le Gouvernement du Canada, il devient plus difficile d'utiliser cet argument pour promouvoir l'option fédéraliste ou indépendantiste.

Du point de vue de la population québécoise qui, en 2009, se chiffre à 7 788 800 (Fahmy, 2010: 473) le projet politique des indépendantistes divise. «A cette question, le tiers environ des Québécois offre un oui catégorique. Un autre groupe, légèrement moins massif, répond par la négative. La population restante, autour de 40% est hésitante et indéterminée dans ses velléités. [...] Chose certaine, les luttes argumentaires sont vives entre les indépendantistes et les 'autres'» (Létourneau, 2010: 224-225). Il y a quelques années, nous avons observé semblable phénomène car nous écrivions qu'une «portion de la population québécoise, dont la plupart parle français dans leur vie sociale, semble plutôt vouloir que le Gouvernement du Québec gère adéquatement les fonds publics afin de résoudre des problèmes concrets dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'emploi etc (Fontaine, 2003: 101).

En ce qui a trait aux lieux d'établissement au Québec, les données du recensement de 2006 nous apprennent que 20% de la population canadienne était née à l'étranger et que dans la ville de Montréal, cette proportion était d'une personne sur trois (Statistique Canada, 2009: 1). Ce constat nous permet certainement de soutenir que Montréal joue un rôle clé sur le territoire du Québec. D'ailleurs, malgré de nombreuses initiatives gouvernementales visant à favoriser l'établissement d'«immigrants» au Québec, les résultats demeurent limités. «De toutes les personnes accueillies au Québec de 1998 à 2007, plus des trois quarts se sont installés dans la région métropolitaine de Montréal (Montréal, Laval et Longueuil)» (Pion, 2010: 426). Comme autre détail à souligner, notons que selon l'édition de 2010 de *L'État du Québec*, la population totale de la région métropolitaine de Montréal représente 29% de la population globale du vaste territoire du Québec (Fahmy, 2010: 474). Donc, la problématique de la gestion de la différence qu'elle soit linguistique, religieuse ou autre se vit au quotidien surtout à Montréal.

En matière d'obtention d'une citoyenneté québécoise au sens strict du terme, on peut imaginer que la mise en place d'un tel statut impliquerait de nombreux changements administratifs, politiques et juridiques tels que l'émission d'un passeport de même que des coûts considérables. Poursuivons notre réflexion en développant un troisième scénario hypothétique et qui s'avère être plus radical que le précédent.

SCÉNARIO #3

LE QUÉBEC DEVIENT UN ÉTAT INDÉPENDANT ET LE CANADA EST DÉMANTELÉ

Des universitaires (Labelle, Rocher, 2007) qui militent en faveur d'un État souverain pour le Québec se sont publiquement prononcés dans le contexte des travaux de la Commission Bouchard-Taylor⁶. Labelle et Rocher (2007) reconnaissent que même dans un Québec souverain, pour reprendre leur expression, certaines questions ne seraient pas pour autant résolues. En effet, la «discrimination

systematique, les inégalités économiques, l'inégalité dans la participation et la représentation politique des Québécois de diverses origines, la xénophobie continueraient à interpeller toutes les composantes de la société québécoise» (Labelle, Rocher, 2007). Par contre, ils soutiennent que «la souveraineté nous donnera les moyens de consolider et de faire jaillir un cadre référentiel nettement plus clair pour tous les Québécois» (Labelle, Rocher, 2007). Là, nos positions divergent. Nous avons plusieurs inquiétudes car si le passé est garant de l'avenir, le passé nous a appris quelques leçons.

La contribution de Jocelyn Létourneau (2010) s'avère plutôt pertinente à ce sujet. En effet, il soutient qu' : «Encore de nos jours, une bonne partie des penseurs québécois, ceux en tout cas qui s'expriment le plus abondamment dans la Cité, restent dépendants de la problématique de l'(in)accomplissement national pour penser le devenir du Québec. Pour ces gens [...] toute analyse de la société québécoise est déterminée de près ou de loin par les conditions d'accès du Québec au rang d'État souverain» (Létourneau, 2010: 213).

Si un tel scénario venait à se produire, il serait incontournable d'assister à une reconfiguration du Canada dans son ensemble. Dans ce sens, nous pourrions arriver à un regroupement des provinces atlantiques. On peut même imaginer une situation de crise politique et constitutionnelle comme celle que l'on observe actuellement en Belgique (Fontaine, 2010: 261-263; Fontaine, 1999b). En date du 26 avril 2011, 365 jours se sont écoulés sans qu'un gouvernement ait pu être formé. Ce pays est alors gouverné par un «gouvernement d'affaires courantes». Ce sujet fort complexe ne fera pas l'objet de notre analyse même si on pourrait dégager des parallèles avec la situation canadienne.

Si l'on pense souvent à l'avenir des populations anglophones du Québec advenant un plus grande indépendance ou souveraineté du Québec, on s'interroge moins souvent au sujet des minorités francophones(et acadiennes) des autres provinces. Du point de vue d'une province comme la Nouvelle-Écosse, qui est la province de résidence de l'auteur de ces lignes, nous pourrions ressentir un effet domino pas très favorable du point de vue de la situation minoritaire du français. En effet, dans cette province atlantique pour ne traiter que de ce cas de figure, on estime que la population francophone et acadienne se situe entre 3% et 5% (Fontaine, 2009). Si notre scénario #3 se mettait en place, peut-être qu'on assisterait à une augmentation de la population qui rencontre ces caractéristiques, un cas peu probable. À moyen terme, la population francophone et acadienne de la Nouvelle-Écosse pourrait diminuer car l'aide financière du Gouvernement fédéral associée au maintien et à la promotion de services publics en français ne semble pas évidente. Nous pensons notamment à la restructuration des bureaux de Service Canada qui a été récemment évoquée dans les médias (Joncas, 2011: 3). Signalons que depuis l'adoption par la Nouvelle-Écosse de la *Loi sur les services en français* en décembre 2004, une loi provinciale qui s'appuie sur le cadre fédéral, on a observé des progrès mais ils sont très fragiles (Kenneth, Landry, Allard, 2009).

Et pour ce qui est du financement des structures d'accueil et d'établissement pour les nouveaux arrivants en Nouvelle-Écosse quoique l'Office de l'immigration, un organisme provincial, se développe, le Gouvernement fédéral joue un rôle déterminant dans ces processus (Fontaine, 2005b). Signalons aussi que d'autres sources d'inquiétude sont là face à l'enseignement postsecondaire, face à l'accès à des services en français dans le domaine de la santé etc (Fontaine, 2009).

Au Canada, les démarches administratives sont nombreuses pour obtenir le statut de résident permanent ou encore pour obtenir la citoyenneté canadienne et les frais encourus en cette matière sont considérables (Fontaine, 2005a). Dans un Québec indépendant, ces mécanismes seront remis en

question. Alors, comment se définira à nouveau le droit à la liberté de circulation entre l'est du Canada, le centre du pays et l'ouest canadien? Comment cela se présentera-t-il en ce qui a trait à l'établissement de nouveaux arrivants sur le territoire du Québec qui proviennent ou bien de l'international ou encore d'une autre région du Canada avant que celui-ci soit devenu une réalité dépassée? Ces questions demeurent sans réponse précise pour le moment.

CONCLUSION

Depuis «le début des années 60, l'État québécois a procédé à une institutionnalisation de l'«Autre» pour mieux arriver à préciser les contours de la «nation québécoise». Le recours à cette stratégie politique vise à mieux légitimer un projet politique qui veut faire du Québec un État souverain ou indépendant par rapport à l'État central à Ottawa» (Fontaine, 2004: 37). Ces processus de différenciations et de hiérarchisations sociales qui ont été institués progressivement au Québec engendrent encore une tension entre: «une volonté politique qui se veut plus inclusive face à une population qui habite au Québec et d'autre part, un projet de construction nationale où plusieurs acteurs étatiques ne savent pas trop quoi penser des soi-disant «minorités ethniques» qui, dans une certaine proportion, semblent notamment préférer l'option fédéraliste ou encore, ils n'ont pas d'allégeance politique particulière» (Fontaine, 2003: 101).

Il importe de bien distinguer l'usage des expressions comme: le «Gouvernement du Québec»; le «Québec»; la «population québécoise», le «Canada anglais» etc. Chaque fois, il y a lieu de se demander: Qui parle ? Selon quels intérêts? Les actions menées par le Gouvernement du Québec sont-elles orientées vers l'intérêt des membres de ce gouvernement? Sont-elles tournées vers l'intérêt de ses électeurs? Sont-elles à l'avantage de la population québécoise dans son ensemble? Etc Les thèmes abordés lors du débat des chefs, qui a été présenté en anglais sur CBC le 12 avril dernier et en français, sur le Réseau de l'information (RDI) le 13 avril 2011 projetaient une image bien particulière du Canada et du Québec⁷.

Si le scénario #3 se met en place et qu'on se retrouve dans un Canada sans le Québec, il faut s'attendre au développement de nouvelles politiques en matière d'immigration, d'intégration et de citoyenneté. De plus, celles-ci risquent d'être accompagnées de nouveaux règlements, de nouveaux programmes gouvernementaux, d'un contrôle plus strict aux frontières du Québec. Ces facteurs ont des chances, à leur tour, d'engendrer une multiplication de diverses structures administratives, un ingrédient par excellence d'une bureaucratisation accrue du système considéré globalement. Si un tel phénomène se produit, la gestion d'un tel système engendrera des coûts additionnels qu'ils soient financiers, humains ou autres. Il y a lieu de se demander si ce sera ou non à l'avantage du plus grand nombre d'individus qui habitent le Québec et si cela ce sera ou non à l'avantage des individus habitant les autres provinces et territoires au Canada. Est-ce que des travailleurs toute origine confondue, des parents, des enfants, des retraités, des aînés, des pauvres vivront mieux dans un Québec souverain ou dans le Canada sans le Québec? Autant de questions à continuer d'étudier de plus près face à une impasse politique qui perdure entre deux paliers de gouvernement au Canada.

NOTES

1. Il s'agit des critères suivants: Études (25 points); compétence en français/anglais (24 points);

expérience (21 points); âge (10 points); emploi réservé au Canada (10 points); adaptabilité (10 points). La note de passage est de 67/100. Les chiffres présentés entre parenthèses correspondent au maximum de points que le candidat à l'immigration peut obtenir pour chacun de ces six critères (Dubreuil, Marois, 2011: 242). A ce sujet, voir aussi l'analyse critique proposée par Erin Tolley (2003).

2. A ce sujet, voir le tableau 7.1 présenté dans Fontaine, 2010: 250.

3. Ils se sont transformés pour devenir par la suite des Services d'Immigration-Québec (SIQ). Selon le site web officiel du Ministère de l'immigration et des communautés culturelles, nous retrouvons un total de 9 bureaux pour l'ensemble du Québec dont 4 à Montréal (Gouvernement du Québec, 2010).

4. Pour connaître l'historique de la politique d'immigration au Canada depuis 1867, voir à ce sujet: Henripin (2003); Fillaud (2001) et Dirks (2010).

5. Pour 2008-2009, ils correspondent à 22% du revenu total du Gouvernement du Québec (Observatoire de l'administration publique de l'ENAP, 2010: 264).

6. Le 8 février 2007, Jean Charest, le Premier ministre du Québec, a créé une Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Cette commission, qui est communément appelée la Commission Bouchard-Taylor, a procédé à des consultations publiques dans plusieurs régions du Québec. Son rapport final a été rendu public le 22 mai 2008 (Fontaine, 2010: 249).

7. Sur CBC, le 12 avril 2011, les thèmes suivants ont été débattus par les quatre chefs de partis: l'économie; le Canada dans le monde; la gouvernance; l'immigration; la justice et la santé. Le 13 avril 2011, sur le Réseau de l'information (RDI), les thèmes suivants ont été discutés: la gouvernance; l'économie et les dépenses gouvernementales; «nos valeurs»; les politiques sociales; le Québec au sein du Canada et le Canada dans le monde. On note l'absence du thème de l'immigration dans le débat en français.

BIBLIOGRAPHIE

Boileau, Josée. 2005. «Si peu visible» dans le journal *Le Devoir*, 7 décembre.

Burdeau, Georges. 1980. *Traité de science politique*. Tome II: l'État. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 733p.

Citoyenneté et Immigration Canada/Citizenship and Immigration Canada. 2007. Canada Atlantique. *Aperçu de l'immigration Résidents permanents et temporaires*. Faits et chiffres 2006, 68p.

Delannoi, Gil. 1995. «Le nationalisme et la catalyse idéologique» dans Cordellier, Serge (dir.) *Nations et nationalismes*. Paris, La Découverte, p. 39-47. (Coll.: Les Dossiers de l'État du monde).

Deveau, Kenneth, Landry, Rodrigue, Allard, Réal (Rapport de recherche préparé par). 2009. *Utilisation des services gouvernementaux de langue française. Une étude auprès des Acadiens et francophones de la Nouvelle-Écosse sur les facteurs associés à l'utilisation des services gouvernementaux en français*. Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML)/Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities (CIRLM). Septembre, 95p. [En

ligne] http://www.icrml.ca/images/stories/documents/fr/rapport_deveau_utilisation_services_gouv.pdf
(consulté le 8 mars 2010)

Dewitte, Philippe (Sous la direction de). 1999. *Immigration et intégration. L'état des savoirs*. Paris, Éditions La Découverte et Syros, 442p. (Coll.: textes à l'appui/ série l'état des savoirs).

Dirks, Gerald E. 2011. «Immigration, politique d'» dans *L'Encyclopédie canadienne, H i s t o r i c a - D o m i n i o n . [E n l i g n e]*
<http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1ARTf0003961>
(consulté le 28 avril 2011).

Dubreuil, Benoît, Marois, Guillaume. 2011. *Le remède imaginaire. Pourquoi l'immigration ne sauvera pas le Québec*. Montréal, Les Éditions du Boréal, 310p.

Fahmy, Miriam (sous la direction de). 2010. «Le Québec en un coup d'oeil» dans *L'État du Québec 2010*. Montréal, Les Éditions du Boréal, Institut du Nouveau Monde, p. 470-477.

Fillaud, Laurence. 2001. «Chapitre 4: L'administration centrale fédérale. 4.1 Un siècle de politique d'immigration (1867-1966)» dans *Socialisation au quotidien de femmes immigrées maghrébines à Montréal: État, acteurs et trajectoires biographiques*. Tome 1. Québec, Université Laval, doctorat en science politique, juin, p. 84-108.

Fontaine, Louise. 1993. *Un labyrinthe carré comme un cercle. Enquête sur le Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration et sur ses acteurs réels et imaginés*. Montréal-Paris, Les Éditions l'Étincelle, 146p. (Coll.: pluralisme/GF).

Fontaine, Louise. 1995. "Immigration and Cultural Policies: a bone of contention between the Province of Quebec and the Canadian Federal Government" in *International Migration Review*. New York. Vol. 29, Winter, p. 1041-1048.

Fontaine, Louise. 1999a. «Les 'communautés culturelles': l'évolution d'une catégorie politico-administrative» dans *Identité collective et altérité. Diversité des espaces/spécificité des pratiques*. Paris, Montréal, Les Éditions l'Harmattan, p. 149-160. (Coll.: Espaces interculturels).

Fontaine, Louise. 1999b. «Les groupes linguistiques de la Belgique: un phénomène qui se (re)construit perpétuellement» in *Diversité Langues*, Vol. IV, [En ligne] www.telug.quebec.ca/diverscite/SecArtic/Arts/99/lafontaine/lafontaine_ftxt.htm (consulté le 29 avril 2011).

Fontaine, Louise. 2003. «Chapitre 4. Immigrants et langue française ou les contours problématiques de la communauté nationale au Québec» dans Morris, Michael A. (Sous la direction de). *Les politiques linguistiques canadiennes. Approches comparées*. France, Éditions de l'Harmattan, p. 85-110. (Coll.: Espaces Discursifs).

Fontaine, Louise. 2004. «Les multiples mirages de l'identité québécoise» dans *La francophonie: enjeux et identités* (sous la direction de Marta Tordesillas, Margarita Alfaro, André Bénit, Carmen Mata, Gema Sanz). Madrid, Universidad Autónoma de Madrid & IMA Ibérica Asistencia, p.23-42.

Fontaine, Louise. 2005a. «Démarches administratives et frais encourus lors de l'établissement de nouveaux arrivants à Halifax en Nouvelle-Écosse (Canada)» 10th International Metropolis Conference/10e Conférence Internationale Metropolis. *Our diverse cities: migration, diversity and change/Nos diverses cités: Migration et diversité en transit*. Toronto (Canada), 19 octobre. (Texte inédit).

Fontaine, Louise. 2005b. «Processus d'établissement, nouvel arrivant et structure d'accueil à Halifax (Nouvelle-Écosse): une exploration de quelques actions concrètes» dans *Canadian Ethnic Studies/Études Ethniques au Canada*, vol XXXVII, no. 3, p. 136-149. [En ligne] <http://www.umanitoba.ca/publications/ces/JournalDatabase/jos%20pdf%20files/%233%202005/136-149Fontaine200503.pdf> (consulté le 28 avril 2011).

Fontaine, Louise. 2009. «Migration et langue française en Nouvelle-Écosse: un portrait récent» dans *l'Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*, 14p. 2007, [En ligne] <http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-314/Migration%20et%20langue%20fran%20C3%A7ais%20en%20Nouvelle-%20C3%89cosse:%20un%20portrait%20r%20C3%A9cent> (consulté le 28 avril 2011)

Fontaine, Louise. 2010. "Chapter 7. Linguistic Issues and Immigration in Quebec: Relating the "Cultural Communities" to the "Quebec Nation" and the French Language" in Morris, Michael (Edited by). *Canadian Language Policies in Comparative Perspective*. Montreal, McGill-Queen's University Press, p. 246-266.

Gouvernement du Québec. 2010. *Ministère. L'organisation administrative du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles*. Immigration et Communautés culturelles. Québec. 2006. Dernière révision: 2010-02-05. [En ligne] <http://www.micc.gouv.qc.ca/fr/ministere/index.html> (consulté le 29 avril 2011).

Henripin, Jacques. 2003. «Chapitre 12. Les Migrations» dans *La métamorphose de la population canadienne*. Montréal (Québec), Les Éditions Varia, p. 209-237. (Collection «Histoire et Société»).

Jedwab, Jack. 2010. «Les anglophones du Québec: un 'nous' à géométrie variable» dans Fahmy, Miriam (sous la direction de). *L'État du Québec 2010*. Montréal, Les Éditions du Boréal, Institut du Nouveau Monde, p. 211-218.

Joncas, Danny (APF). 2011. «Service Canada sévèrement critiqué dans l'est du pays» dans *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse*. Le vendredi 18 mars, année 74, no 49, p. 3.

Labelle, Micheline, Rocher, François. 2007. «Les accommodements raisonnables dans un Québec

souverain» dans *Le Devoir*, édition du samedi 10 et du dimanche 11 novembre. [En ligne] <http://www.ledevoir.com/2007/11/10/163913.html> (consulté le 19 novembre 2007).

Lacroix, Bernard. 1985. «Ordre politique et ordre social» dans Gravit, Madeleine, Leca, Jean. *Traité de science politique*. Tome I, La science politique. Science sociale. L'ordre politique. Paris, Presses Universitaires de France, p. 469-565.

Létourneau, Jocelyn. 2010. *Le Québec entre son passé et ses passages*. Canada, Éditions Fides, 248p.

Lochak, Danièle. 1998. «L'immigration, une question trop sensible» dans *Questions sensibles*. France, PUF/Centre universitaire de recherches administratives et publiques de Picardie (CURAPP), p. 246-261 [En ligne] http://www.u-picardie.fr/labo/curapp/revues/root/41/daniele_lochak.pdf_4a09375f4c51e/daniele_lochak.pdf (consulté le 26 avril 2011)

Mény, Yves, Thoenig, Jean-Claude. 1989. *Politiques publiques*. Paris, Presses Universitaires de France, 391p.

Ministère de la Justice Canada/Department of Justice Canada. 2011. *Immigration et la protection des réfugiés, Loi sur l'*. 2001, ch. 27 [Sanctionnée le 1er novembre 2001] loi à jour en date du 24 mars 2011. Dernière mise à jour 2011-04-13 [En ligne] <http://lois.justice.gc.ca/fra/I-2.5/page-1.html> (consulté le 26 avril 2011).

Molinaro, Ines. 1999. «Contexte et intégration. Les communautés allophones au Québec» dans *Globe. Revue internationale d'études québécoises*. Vol 2, no. 2, p.101-124.

Observatoire de l'administration publique de l'ENAP. 2010. «L'administration publique en quelques statistiques» dans Fahmy, Miriam (sous la direction de). *L'État du Québec 2010*. Montréal, Les Éditions du Boréal, Institut du Nouveau Monde, p. 264-275.

Pion, Léonore. 2010. «Les immigrants en région: des problématiques particulières d'intégration» dans Fahmy, Miriam (sous la direction de). *L'État du Québec 2010*. Montréal, Les Éditions du Boréal, Institut du Nouveau Monde, p. 426.

Rea, Andrea, Tripier, Maryse. 2008. *Sociologie de l'immigration*. 2ième édition, Paris, La Découverte, 120p. (Coll.: Repères).

Statistique Canada/Statistics Canada. 2009. *Diversité ethnique et immigration*. 3p. Date de modification: 2009-02-03 [En ligne] http://www41.statcan.ca/2008/30000/ceb30000_000_f.htm (consulté le 8 avril 2010)

Tajfel, H..1981. *Human Groups and Social Categories*, Cambridge: U.P.

Tolley, Erin. 2003. «Catégorie des travailleurs qualifiés» dans *Politiques publiques en bref*. Projet Métropolis, no. 1, janvier, p. 1-8. [En ligne] http://canada.metropolis.net/research-policy/policy%20briefs/selection_f.pdf (consulté le 28 avril 2011)